



CÔTE D'IVOIRE : Abobo, Anonkoua-Kouté

**« ÇA N'A DURE QU'UNE NUIT
ET POURTANT... »**



A.P.D.H.

Association pour la Protection des Droits de l'Homme



A.P.D.H.

Actions pour la Protection des Droits de l'Homme

CÔTE D'IVOIRE : Abobo, Anonkoua-Kouté

**« ÇA N'A DURE QU'UNE NUIT
ET POURTANT... »**

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| PRÉSENTATION DE L'APDH | 4 |
| CONTEXTE ET HISTORIQUE | 5 |
| MÉTHODOLOGIE | 8 |
| I. LES PRÉSUMÉES RAISONS DE L'ATTAQUE | 9 |
| II. LES FAITS | 9 |
| A. Les pertes en vies humaines..... | 9 |
| B. Les blessures graves | 12 |
| C. Les cas de torture | 14 |
| D. Destruction de biens à caractère civil | 15 |
| E. Les pillages..... | 17 |
| III. IMPACTS DE L'ATTAQUE | 20 |
| IV. LE DROIT APPLICABLE | 21 |
| V. RECOMMANDATIONS | 22 |
| 1. Au gouvernement..... | 22 |
| 2. A la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation(CDVR) | 22 |
| 3. Aux populations du village ANONKOUA-KOUTE | 23 |
| 4. A la presse | 23 |
| 5. Au conseil national de la presse (CNP) | 23 |
| 6. A la communauté internationale | 23 |
| VI. ACTIONS DE L'APDH | 23 |

PRÉSENTATION DE L’A.P.D.H :

L’APDH est une association de promotion et de défense des Droits humains créée en 2003 en Côte d’Ivoire. Depuis lors, elle mène diverses activités de promotion et de sensibilisation aux Droits de l’homme, tant à Abidjan qu’à l’intérieur du pays. Egalement représentée à Korhogo, à Divo, à Bouaké, à Daloa et à Odienné, cette structure a bénéficié de l’appui de partenaires tels que l’ONUCI, le National Endowment for Democracy (NED), le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), l’ambassade de Suisse à Abidjan etc. Ces partenaires ont permis la réalisation de projets de renforcement des capacités des acteurs de la société civile, d’éducation à la citoyenneté, à la cohésion sociale, et surtout au lobbying et au plaidoyer. Ensuite l’APDH a réalisé un projet de permanences juridiques pour porter secours aux citoyens en détresse.

L’APDH a aussi formé les syndicats estudiantins à la prise en compte des droits de l’homme dans leurs activités syndicales.

Tout récemment en 2008, l’APDH a eu l’initiative de la création d’une coalition ivoirienne pour le nouveau mécanisme onusien de l’examen périodique universel devant le conseil des droits de l’Homme des Nations Unies. Cette activité a permis à la société civile Ivoirienne d’aider à réussir le passage de la Côte d’Ivoire à cet examen.

Par ailleurs, l’APDH reçoit des stagiaires venant de l’extérieur, notamment des Pays-Bas, de la Finlande, du Japon...

D’autres stagiaires ivoiriens viennent également à l’APDH dans le cadre de la validation de leur mémoire de fin de formation.

L’APDH est membre fondateur de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), du Regroupement des acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH), de la Coalition de la société civile Ivoirienne pour la paix et le développement (COSOPCI). A ce titre, elle a fait de la sensibilisation et de l’observation à long terme du processus électoral en Côte d’ivoire.

L’APDH, dans sa nouvelle vision, entend dorénavant donner une dynamique plus professionnelle et plus pragmatique à ses actions, en privilégiant les actions de terrain vers les populations les plus vulnérables et les plus touchées par la crise.

NOTE PRELIMINAIRE

Précisions

Ce rapport a été fait à partir d'une enquête réalisée par une équipe de l'APDH. Ce rapport n'est qu'un premier jet d'un plus grand qui paraîtra en cours d'exécution d'un projet de documentation.

Il n'a pas la prétention d'être exhaustif, tant il est évident que les crimes commis son nombreux, ainsi que les victimes.

Tous les témoins ayant requis l'anonymat, aucun nom ni initial n'est donc indiqué dans le rapport.

La majorité des photos prises indique éloquemment l'identité et la provenance des témoins et des victimes. Pour cette raison, il a été jugé utile de ne pas les publier.

Motivations d'un rapport sur Anonkoua-Kouté

Après ses deux premiers rapports¹, l'APDH a décidé de s'intéresser aux évènements d'Anonkoua-Kouté pour au moins trois raisons, quoique les faits datent de plus d'un an

- Les évènements qui s'y sont déroulés n'ont pas été clairement et entièrement relayés aux dires des villageois
- Les victimes estiment ne pas avoir été l'objet de beaucoup d'attention et de prise en charge
- Les tensions sociales sont encore perceptibles et la cohésion sociale est mise à mal

¹ « Haro sur l'Etat de non Droit » et « les mercenaires Libériens y sont passés, les FRClI ensuite...les chasseurs dozos y sont toujours »

CONTEXTE ET HISTORIQUE

L'élection présidentielle contestée de Novembre 2010 entre le président sortant Laurent Gbagbo, et le Président Alassane Ouattara, a entraîné des violences qui ont aggravé la situation de 'ni paix ni guerre' qui prévalait dans le pays depuis Septembre 2002. Des violences inouïes ponctuées de violations graves et massives des Droits de l'Homme ont été perpétrées.

De source officielle, on déplore 3000 personnes décédées et plusieurs centaines de blessés. Au rang desquels des populations victimes de meurtres, de disparition forcée, d'attaque généralisée et systématique.

La seule ville d'Abidjan a été le théâtre de violents combats pour le pouvoir d'Etat opposant les Forces Fidèles au président Laurent Gbagbo, et celles soutenant le Président Ouattara Alassane, à partir du mois de Mars 2011.

Ces combats ont été plus violents dans certaines zones telles que les Communes Yopougon, Koumassi, Cocody et Abobo, notamment avec la présence de forces parallèles soutenant les deux camps.

Le village d'Anonkoua-Kouté, situé dans la commune d'Abobo, n'a pas été épargné par la furie des combats. Dans la nuit du 06 au 07 Mars 2011, le village a fait l'objet d'une attaque généralisée de la part d'un groupe armé se réclamant du commando dit invisible². Déjà au matin du Dimanche 06 Mars 2011, des signes de tension étaient palpables avec actes de violences verbales et des intimidations entre les jeunes autochtones et des jeunes allogènes, ayant débouché sur l'incendie d'un maquis appartenant à un autochtone.

Ce village, situé à l'entrée Est d'Abidjan sur l'axe Abidjan-Anyama, plus précisément à 15 Km de la Commune du Plateau, est peuplé de 12 000 âmes dont 8 500 autochtones Ebrié, et le reste de la population, répartie entre allochtones Malinké, Baoulé, et les allochtones venus des autres pays de la CEDEAO.

Les liens de convivialité et de Fraternité entre les communautés ont toujours régné dans ce village d'une superficie de 158 hectares. Les seuls problèmes

² Groupe armé fondé par feu le sergent chef IB, et qui avait investi la Commune d'Abobo à la faveur de la crise postélectorale, et qui a combattu les forces pro Gbagbo

notés étaient relatifs à des querelles mineures portant sur des ventes illicites de terrain villageois, d'abus de confiance, et de querelles de ménages.

La raison supposée de cette attaque est le prétendu soutien affiché par les autochtones au Président sortant Laurent Gbagbo.

Actuellement, Anonkoua-Kouté est un village presque en ruine et où les réminiscences de ces tristes événements traumatisent encore les populations. De plus, les rapports entre les communautés ont été sérieusement entamés, la cohésion sociale bat de l'aile, et la méfiance et la suspicion se sont installées.

MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport présente des faits recueillis auprès des victimes et autres populations du village après un mois d'enquête de l'équipe de chercheurs sur les violations des droits de l'homme de l'APDH.

Ces enquêtes sont basées sur des témoignages, des photographies, des constatations sur le terrain.

Les informations reçues ont été croisées avec des éléments extérieurs tels que les écrits de certaines presses, ONG nationales et internationales, du rapport de l'ONUCI sur les mêmes événements.

Ce rapport présente les crimes commis par catégorie (tuerie, blessure, torture, destruction et pillage de biens).

Des recommandations sont faites à l'endroit de tous les acteurs de la crise et aussi de ceux qui ont à charge la restauration de la cohésion sociale perdue depuis plusieurs années.

L'APDH énumère quelques actions qu'elle entend mener en vue de contribuer à la normalisation totale de la situation dans le village.

I- LES PRÉSUMÉES RAISONS DE L'ATTAQUE

Les prétendues raisons ayant suscité cette attaque sont diverses.

Il s'agit dans un premier temps de la présumée appartenance politique des autochtones au Président sortant Laurent Gbagbo au détriment du Président Alassane Ouattara. Ce qui, d'après des sources constituerait un frein à l'avancée du Commando Invisible.

Dans un second temps, certaines sources estiment qu'il s'agit d'actes de représailles suites à des propos que le Chef du Village aurait tenu à l'endroit des allochtones et allogènes. En effet, un article publié dans le quotidien *Le Nouveau Réveil*³ faisant état de ce que : «*Le chef du village d'Abobo Anonkoua Kouté exige aux communautés Dioula et Baoulé⁴ de quitter le village sinon il donnera l'ordre de les brûler vifs*».

Une affirmation aussitôt démentie par le chef dans son droit de réponse audit quotidien⁵ et qu'il a considérée comme une grave accusation.

Enfin, selon d'autres sources, le commando invisible aurait soupçonné des jeunes du village de détenir des armes à feu.

³ N°2723 du mercredi 19 janvier 2011

⁴ Communautés ethniques réputées proches de la coalition politique RHDP

⁵ N°2741 du mercredi 09 février 2011

II- LES FAITS

Cette attaque a engendré plusieurs dégâts tant au plan matériel que humain.

A-LES PERTES EN VIES HUMAINES

Le village d'ANONKOUA-KOUTE a été réveillé dans la nuit du dimanche au lundi à 3heures du matin par des tirs d'hommes en armes se réclamant être du commando dit invisible. Ceux-ci faisaient du porte à porte à la recherche de certaines personnes de la communauté Ebrié selon les témoignages recueillis. Il leur était reproché d'avoir soutenu activement le Président Laurent Gbagbo. Il s'agirait donc d'attaques ciblées.

Certaines parmi les personnes recherchées ont trouvé la mort suite aux effets de brûlures dont ils ont fait l'objet.

Un jeune garçon âgé de 23 ans relate les conditions dans lesquelles sa mère est décédée.

« Aux environs de 3 heures du matin, nous avons été réveillés par des tirs. Pris de peur nous nous sommes réfugiés tous dans une pièce de la maison. Nous étions au nombre de huit, seule ma mère est restée dans une autre pièce. Nous entendions des pas en direction de la maison avec des voix des personnes qui disaient « tasman »⁶. Arrivées devant la maison, ils ont fracassé la porte de la pièce où nous nous trouvions. Ils ont alors commencé à menacer de nous tuer.

Nous avons eu la vie sauve grâce à un d'entre eux qui a refusé qu'ils portent atteinte à notre vie. Ils ont décidé de mettre le feu à la maison en allumant le gaz. Nous sommes tous sortis et seule ma mère y est restée. Quelque temps après leur départ, nous sommes allés la chercher pour la transporter à l'église où plusieurs personnes avaient déjà trouvé refuge. Nous avons appelé les secours, mais ce n'est qu'à 17 heures qu'ils sont arrivés et ma mère était déjà morte par manque de soins ».

Ce fut également le cas d'un jeune qui a perdu son père.

« Tout a commencé dans la matinée du Dimanche 06 mars 2011 avec l'incendie d'un maquis nommé « le challenger ». A 22 heures nous avons entendu des bruits d'hélicoptère et de tirs. Les véritables tueries ont commencé à partir de 03h15. Le lendemain à 06h30 nous avons fui le

⁶ *Tasman : Feu en langue malinké*

village. Mon père est resté car il était très âgé (82) ans et ne pouvait pas fuir. Nous sommes donc partis sans lui. A notre retour au village le 03 juin 2011, nous avons appris que notre père a été tué. Un élément de commando invisible ne sachant pas que je suis son fils a révélé qu'il a reçu quatre balles avant d'être brûlé ».

D'autres cas de décès signalés étaient dus à des tirs.

Une Dame nous confie qu'elle a été témoin de la mort du président des jeunes du village:

« Ils ont pénétré dans la cour du président des jeunes et l'ont fait sortir avant de l'abattre. Ils lui ont tiré deux balles et il est mort sur le champ. J'ai pu assister à son meurtre de la position où j'étais. L'image me traverse toujours en tête et c'est difficile à supporter ».

Selon des témoignages recueillis des personnes ont été égorgées. C'est le cas d'une dame, dont le neveu raconte le meurtre.

« J'ai quitté le village avant le 06 mars 2011 avec ma femme et mes enfants. Nous avons laissé au total cinq membres de la famille au village. Parmi eux se trouvait ma tante. Le 06 mars 2011 je l'ai appelée et elle m'a informé de la destruction du maquis de mon frère et aussi de mon kiosque. A 23 heures, mon cousin m'a appelé pour me faire savoir que le village est attaqué. Pendant qu'on parlait j'ai même entendu deux détonations. Quelques secondes après, notre communication a été interrompue brusquement. J'ai ensuite voulu communiquer avec ma tante et là, grande fut ma surprise d'apprendre par l'intermédiaire d'un assaillant qui avait décroché le téléphone que ma tante a été égorgée. Cela a été très difficile à supporter ».

Un autre homme a été tué au cours de cette attaque. C'est à leur retour au village que les autochtones ont enseveli les restes mortels dans cette sépulture de fortune. Son identité n'a pu être relevée à cause de l'état avancé de putréfaction de la dépouille.

Ci-dessous les images de la sépulture de fortune



B- BLESSURES GRAVES

L'attaque du village d'ANONKOUA-KOUTE a également occasionné des blessures graves sur des personnes ayant reçu plusieurs balles ou ayant été poignardées.

Un adolescent de 17 ans raconte ce qu'il a vécu pendant cette attaque.

« Lorsque les tirs ont commencé dans la nuit du 06 au 07 mars 2011 j'ai vu que la cour mitoyenne à la notre était en feu. Pris de peur, j'ai cherché à quitté les lieux. Dans ma fuite, j'ai rencontré des hommes en arme qui m'ont arrêté et posé des questions concernant des caches d'armes et les lieux d'habitation de certaines autorités du village. Je leur ai répondu que je n'avais aucune information à ce propos. Je crois que cela les a énervés et ils m'ont tiré dessus à quatre reprises. Me croyant mort, ils m'ont abandonné et sont partis. Après leur départ, ne pouvant pas marcher, je me suis roulé par terre pour me retrouver plus tard dans la brousse. Et c'est à cet endroit qu'un Monsieur m'a vu et m'a transporté à l'hôpital central de la gare. J'ai été évacué le lendemain 08 mars 2011 au CHU de Yopougon par la Croix Rouge ».

C'est aussi le cas de cet homme dont le frère a été grièvement blessé par balle.

« J'ai quitté le village avant le 06 mars 2011 avec ma femme et mes enfants. Nous avons laissé au total cinq membres de la famille au village, parmi elle se trouvait ma tante. J'étais en contact téléphonique aux environs de 23 heures mon frère. Il m'a laissé entendre que les assaillants ont demandé que tous les garçons sortent de la maison. Lorsque mon frère est sorti, ils l'ont saisi et sont partis avec lui, ils lui ont tiré dessus à la suite d'une altercation. Après cela, ils l'ont abandonné croyant qu'il était mort. Il a été retrouvé plus tard par mon cousin dans un état très critique. Il a passé trois mois à l'hôpital et par la grâce de Dieu il s'en est sorti ».



Les impacts de balles reçues par une victime

C-LES CAS DE TORTURE

Des actes de torture ont également été commis. A cet effet, des propos d'un homme de 50 ans qui continue de sentir les séquelles de la torture dont il a fait l'objet, ont été recueillis. Il affirme ceci:

« Il y avait des mouvements au PK18⁷ jusqu'au centre de la commune d'Abobo deux semaines avant même l'attaque du village. Il était même difficile de trouver de quoi à manger.

Le jour de l'attaque, j'étais à l'église. C'est de là-bas que j'ai entendu les premiers tirs. Lorsque nous sommes sortis, je suis allé à la maison avec un ami qui a été assassiné, peu après qu'on se soit séparé, par des éléments du commando invisible. On est tous rentrés à la maison car on avait peur.

A 3 heures du matin, mon fils qui faisait partie du groupe de surveillance du village m'a appelé pour me demander de sortir de la maison car des

⁷ PK18 : Un sous quartier du village Anonkoua-Kouté

hommes en armes étaient présents. Quelques temps après son coup de fil, plusieurs personnes armées sont arrivées chez moi en tirant à tous les endroits. Ils ont défoncé la porte de la maison à l'aide d'une hache et m'ont retrouvé dans ma cachette. Ils m'ont conduit jusqu'au monument puis au goudron tout en me battant avec toute sorte de matériels qui était en leur possession. Arrivé sur les lieux, j'ai trouvé treize autres personnes détenues. Les agresseurs discutaient sur la manière dont ils devaient nous tuer, lorsque leur chef est arrivé et a ordonné notre relâche. Ils nous ont relâchés vers six heures du matin et je me suis dirigé vers l'hôpital de la gare d'Abobo où j'ai reçu les premiers soins avant d'être évacué à l'HMA (Hôpital Militaire d'Abidjan) ».

Un autre homme qui a subi la même situation explique :

«J'ai été réveillé par la voix de plusieurs personnes qui avaient envahi ma cour. A mon réveil, ils étaient déjà à l'intérieur de la maison. Ils m'ont saisi en m'accusant de cacher des mercenaires et ont menacé de me tuer si je ne leur disais pas la vérité. Je leur ai répondu que je n'avais aucune information sur la présence de mercenaires dans le village. Ils m'ont alors roué de coups tout en espérant que je leur donne les informations qu'ils recherchaient ».

D-DESTRUCTION DE BIENS A CARACTÈRE CIVIL

Ce témoin a vu sa maison incendié à son retour au village:

«J'ai déplacé ma femme et mon fils au lendemain du premier bombardement d'Abobo. J'avais pour intention de retourner au village mais en raison de la tension qu'il y avait, mon retour a été impossible. J'étais de ce fait seulement en contact téléphonique avec les autres membres de la famille qui m'informaient des événements. De retour au village, c'est avec beaucoup de déception que j'ai vu la maison où je dormais incendiée ».

Une autre dame témoigne de ce qui est arrivé à leur domicile.

« Les hommes en armes sont entrés dans le village à 3h du matin. Nous étions dans notre maison. On était 17 personnes au total. A 4h du matin, ils sont arrivés dans notre maison et à l'aide de pierres ils ont brisé les vitres

de la maison. Ensuite, ils y ont jeté des bouteilles contenant de l'essence avant de mettre le feu. Ils scandaient des injures à l'endroit des Ebriés (ethnie du village). A l'heure où je vous parle, je n'ai plus rien comme matériels. Tout est parti en fumée. Je n'ai même plus de papiers. Le pagne et la chaussure que je porte m'ont été offerts par une dame. Nous dormons à présent dans la cuisine de la cour de mon oncle et nous sommes au nombre de sept à y dormir».

Pour ne citer que ceux-là, car il y a eu plusieurs maisons incendiées dans le village.

Quelques images d'habitations détruites



E-PILLAGES

Dans l'attaque du village même, des centres de santé et des lieux saints n'ont pas été épargnés.

Un des responsables d'une communauté chrétienne raconte ces faits :

« Pendant les évènements, nous avons évacué le personnel vers d'autres villes du pays. Après notre départ, les locaux du centre ont été occupés par les hommes armés pendant 5 mois ; de mars à août 2011. Lorsque nous sommes revenus, nous avons constaté avec regret le pillage de tout le matériel, y compris le vol de notre voiture de liaison».

C'est également le cas d'un centre de santé communautaire du village qui a vu tous ses locaux pillés. Le centre de Santé était réhabilité à notre passage.

Par ailleurs, il est important de souligner que la quasi-totalité habitations a été pillée. C'est le constat que nous faisons après plusieurs témoignages. Une jeune fille revenue au village quelques semaines après avoir fui, nous confie ceci :

« En Avril, après la journée de Rameau, ma sœur et moi sommes revenues dans notre village pour voir notre maison. On nous a exigé la somme de 4.000f (quatre milles) avant d'avoir accès au village.

Après avoir payé les 4.000f, le chef des hommes en armes dont le surnom est « Caïman » a désigné deux personnes pour nous accompagner dans le village.

A notre arrivée, nous avons constaté que la porte de notre maison était défoncée et tous nos biens avaient disparu (or, bijoux, pagne, sanitaires...). Même mes diplômes traînaient par terre dans la cour. Jusqu'aujourd'hui, je n'ai pas encore retrouvé le relevé de notes de mon BEPC. D'autres personnes en armes qu'on avait rencontrées dans le village nous ont dit qu'on disposait de 15 minutes pour quitter les lieux. Ils ont même menacé de tuer ma tante simplement parce qu'elle avait dit que nous sommes revenues chez nous. Ma tante est actuellement traumatisée. Elle a du mal à reconnaître les gens. Elle ne peut plus sortir seule. Avant, elle pouvait aller seule chercher sa pension jusqu'à Adjamé. Maintenant cela n'est plus possible ».

Témoignage d'une autre femme originaire du village :

« Le Dimanche 06 mars à 08h, pendant qu'on se rendait à l'église, nous avons constatés une grande fumée du côté de l'entrée du village. C'était la fumée du maquis « Challenger » qui venait d'être incendié. Dans le souci de savoir ce qui s'est passé réellement, mon mari et moi voulons-nous-y rendre. En route, nous avons rencontré des hommes qui tiraient un peu partout. Pris de peur nous avons rebroussé chemin et avons pris la fuite.

L'atmosphère était très lourde. Les autorités du village ont alerté les forces de l'ordre qui sont arrivées et ont tiré un peu partout sans qu'il y ait des affrontements. Après cela, ils sont repartis et nous sommes restés sans défense. L'enfer a véritablement commencé dans la nuit du dimanche 06 Mars 2011 au lundi 07 Mars 2011. Le 06 Mars aux environs de 3H du matin, nous avons été réveillés par des tirs.

On entendait des gens qui parlaient le Dioula en proliférant des injures à l'endroit des Ebrié. À 6h du matin, ils n'étaient plus là.

J'ai alors profité pour fuir en passant par la forêt du Banco et la prison civile. De retour le 6 juin, j'ai constaté avec tristesse que tous mes magasins et la maison que mon mari et moi habitions avait été incendié, tous nos biens ont été emportés».

Un autre habitant du village raconte à son tour les conséquences de cette nuit pour lui et sa famille :

« J'ai quitté le village comme tout le monde le 07mars 2011 en laissant tout ce que je possédais comme bien. A mon retour au village après la guerre, j'ai constaté que toute la maison avait été incendiée avec tous les papiers. A ce jour, aucun membre de la famille ne possède aucun papier administratif».



Ce qui reste de ces lieux après les pillages



III- IMPACTS DE L'ATTAQUE

Cette situation de peur et de panique a entraîné un exode massif des populations vers d'autres lieux. Presque toute la totalité des habitants avait été obligée de fuir le village dans le seul but de sauver leur vie.

Le bilan selon les autorités du village après l'attaque se présente comme suit:

- Neuf (09) personnes tuées de manières diverses pendant l'attaque;
- Quarante (40) autres décédées plus tard des suites des effets de cette attaque; (une femme a été emportée par une crise cardiaque en voyant l'état horrible de sa maison à son retour au village) ;
- Une dizaine de portés disparus;
- Plusieurs blessés graves ont été enregistrés
- Vingt-deux (22) habitations et autres lieux civils détruits (certains incendiés, d'autres pillés);
- Le patrimoine ancestral (or, parures, ...) emportés;
- Une dizaine de véhicules emportés;
- Le matériel de transformation du manioc des femmes du village emporté;
- Plusieurs familles séparées à cause du manque de logement pouvant réunir tous les membres;
- Plusieurs familles dorment chez des connaissances dans des conditions qui bafouillent la dignité humaine;
- Plusieurs personnes marquées à vie dû au traumatisme causé par l'atrocité de l'attaque.

« Ça n'a duré qu'une nuit et pourtant que de dégâts » : nous a confié un habitant du village, la gorge nouée et les larmes aux yeux.

IV- LE DROIT APPLICABLE

Les crimes commis sont susceptibles de qualification pénale en droit ivoirien, et peuvent être connus par les juridictions nationales.

Le droit international applicable comprend le droit international relatif aux droits humains, qui s'appliquent aux situations tant conflictuelles que non conflictuelles et a un caractère contraignant pour les acteurs étatiques.

Le droit international humanitaire s'applique, quant à lui, uniquement aux situations de conflit armé. L'un des objectifs du droit international humanitaire, est la protection des personnes qui ne prennent pas ou plus aux hostilités. Il en est ainsi pour les biens civils.

Dans le cas de ce village, des cibles non militaires (personnes civiles non armées, domiciles, commerces, lieux saints, centres de santé) ont été visés par les assaillants. Aux termes du droit international pénal, les personnes qui commettent certaines violations graves du droit international humanitaire ou du droit international relatif aux droits humains peuvent être tenues pénalement responsables.

La Côte d'Ivoire est partie aux quatre Conventions de Genève de 1949 et à leurs deux Protocoles additionnels de 1977, principaux instruments du droit international humanitaire.

L'article 3 commun aux quatre conventions de Genève relatif aux conflits armés non internationaux impose de respecter des normes minimales, notamment d'épargner les personnes civiles ne participant pas directement au conflit, ainsi que leurs biens.

Il y est également fait mention du respect en tout temps de principes d'humanité (interdiction de la torture et autres traitements inhumains et dégradants...).

La Côte d'Ivoire a reconnu la compétence de la CPI pour enquêter sur les allégations de violation grave des droits de l'Homme.

Il est à espérer que ces actes ne restent pas impunis et que tant les juridictions ivoiriennes que la CPI s'en saisissent.

Les forces en présence ont été clairement identifiées comme étant des éléments du commando invisible.

V- RECOMMANDATIONS

Les recommandations vont à l'endroit de tous les acteurs de la crise et aussi de ceux qui ont à charge la restauration de la cohésion sociale perdue depuis plusieurs années

1. Au gouvernement :

- Que la lumière soit faite (enquêtes plus approfondies) sur les faits qui se sont déroulés dans le village pendant l'attaque des éléments du commando invisible.
- Veiller à ce que les responsabilités soient situées et que les coupables soient poursuivis et juger selon les lois nationales et internationales.
- Que les autorités se penchent particulièrement sur la situation délicate des habitants dont les habitations ont été détruites et qui sont sans abris dans leur propre village: (aide humanitaire).
- Que toutes les victimes soient recensées et prises en compte dans toutes les procédures.
- Que des mesures soient rapidement prises afin de trouver une solution pour les habitants, dont les pièces administratives ont été détruites.
- Que des mesures soient prises sans délai afin de procéder à une fouille (dans la broussaille) aux alentours du village en vue de récupérer les armes qui s'y trouvent encore selon les témoignages des populations.

2. A la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR)

Cœuvrer à travers des actions concrètes qui pourront favoriser la réconciliation des différentes communautés (autochtones, allochtones, allogènes) au sein du village en vue d'une bonne cohésion sociale entre elles.

3. Aux populations du village Anonkoua-Kouté

Penser à la reconstruction du village et à la restauration de la cohésion sociale en s'inscrivant dans le processus de réconciliation nationale demandée par le Président de la République.

4. A la presse

Éviter de divulguer des informations non fondées, basées sur des rumeurs qui seraient de nature à créer un climat de terreur au sein de la société et à endommager la cohésion sociale.

5. A la communauté internationale

Aider les autorités à redonner le goût de la vie aux populations du village à travers des actions plus concrètes (projets de réhabilitation, d'activités régénératrices de revenus, de cohésion sociale, etc.) qui contribuent à la restauration de la dignité humaine.

VI- ACTIONS DE L'APDH

L'APDH entend mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation à la cohésion sociale, à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dans le village.

L'objectif est de faire en sorte que les populations réapprennent à se parler et à vivre ensemble.

L'APDH procédera à un travail plus approfondi de documentation des faits dans cette zone et mettra en place, avec l'aide des populations, un système de monitoring de la violence.

L'objectif visé est d'avoir une base de données de toutes les violations des droits de l'homme qui y ont eu lieu et de permettre d'éviter la répétition de pareilles violences.

Ensuite, un travail de lobbying sera fait auprès des décideurs pour assurer le suivi des recommandations.